

APPEL A CANDIDATURE MIDI MINUIT EUROPE - AFRIQUE

DATE LIMITE DE RÉPONSE : LE MERCREDI 26 AVRIL 2023 A 10H00

□ ARTICLE 1 – GENERALITES

Provence Tourisme est l'agence de développement touristique départementale (Association loi 1901).

Missionné par le Département, Provence Tourisme agit en faveur de la coordination des acteurs et de l'attractivité du territoire. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, elle conduit la stratégie en faveur du département. A un niveau plus large, elle assure la promotion de la destination.

MPG a démarré en 2019 en montrant une Provence attractive tout en affirmant la nécessité de développer la filière, en protégeant et en valorisant les produits, la consommation en circuit court et le bien manger partout.

En 2023, MPG souhaite aller plus loin en faisant du voyage en Provence une expérience singulière qui garantisse à notre visiteur de rencontrer notre territoire dans ce qu'il a de plus beau, de plus authentique, de plus essentiel.

Notre objectif est de transmettre un peu de notre culture en partageant notre identité culinaire.

□ ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT « Midi Minuit Europe-Afrique »

Dans le cadre de la quinzaine Europe-Afrique, Provence Tourisme organise une journée gastronomique et festive autour de la thématique des cuisines européennes et africaines.

Au programme de midi à minuit, Street Food, concerts, cooking show avec des dégustations...

□ ARTICLE 3 – OBJET DU PRESENT APPEL A CANDIDATURE

Le présent document a pour objet de sélectionner des chefs, des restaurateurs locaux ainsi qu'un vigneron, un brasseur et un caviste proposant des vins africains et européens.

□ ARTICLE 4 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Adresse** : Bibliothèque et Archives Départementales des Bouches-du Rhône, 18-20 Rue Mirès, 13003 Marseille
- **Dates et horaires d'exploitations** :
 - Samedi 13 mai 2023 de 12h à Minuit

- **Jauge approximative** : 800 personnes en simultané
- **Nombre de stands (prévisionnel) : 9**
 - 6 stands de restauration
 - 1 caviste, 1 domaine viticole et 1 brasseur (3)
- **Montage :**
Le montage des stands est assuré par Provence Tourisme. Le candidat retenu s'engage à ce que son stand soit définitivement installé avant l'ouverture du Festival au public, le samedi 13 mai à 11h (photo des stands annexes).
- **Parking :**
Un badge parking exposant sera délivré à tous les candidats retenus pour accéder au parking se trouvant dans l'enceinte du bâtiment (entrée et sortie au niveau du boulevard de Paris), selon les termes de l'article 6 (entrée parking document Midi Minuit Europe-Afrique – annexe 3 – entrée ABD) La plaque d'immatriculation et le nom du propriétaire du véhicule devront nous être communiqués en amont. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler et à rester dans l'enceinte du festival durant les horaires d'ouverture au public.

□ ARTICLE 5 – TYPOLOGIE DES CANDIDATS ATTENDUES

Conformément à l'article 3, pour l'organisation de l'évènement midi minuit Europe-Afrique le présent acte s'adresse à 2 types de candidats exerçant sur le territoire départemental et métropolitain :

- Les cuisiniers, restaurateurs et chefs nomades africains et Européens
- Les vignerons, brasseurs ou cavistes vendant des boissons africaines ou européennes.

□ ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE PROVENCE TOURISME

Pour l'organisation du « Midi Minuit Europe-Afrique », Provence Tourisme prend à l'égard des candidats retenus, les engagements pendant toute la durée du festival.

La mise à disposition de :

- un emplacement gratuit de 3m/4m (12M2) environ ;
- une Licence III éphémère sur la durée de la manifestation ;
- 4 comptoirs, 2 parasols (**si acceptation de la commission de sécurité**) ;
- Un point d'eau réservé exclusivement aux exposants ;
- la création et l'installation de la signalétique des stands ;
- Une place de stationnement par exposant est prévue au niveau du parking souterrain des archives et de la bibliothèque départementale ;
- L'alimentation et le fluide électrique répartis comme suit :
 - **Les cuisiniers** : jusqu'à 9 Kilowatts ;
 - **Les brasseurs** : vignerons et ou cavistes : jusqu'à 6 Kilowatts.

Les candidats devront obligatoirement remplir et signer une fiche d'information relative à leurs besoins en électricité. Un électricien sera présent sur place et tout manquement à ces engagements entraînera le renvoi définitif du candidat. (doc en annexe)

□ ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

Pour l'organisation du « **Midi Minuit Europe-Afrique** » les candidats prendront à l'égard de Provence Tourisme les engagements suivants :

- Apporter le matériel nécessaire à la bonne tenue et à la réalisation de leurs prestations à savoir :
 - Petit et gros matériel de restauration ;
 - Réfrigérateurs, congélateurs, petites vitrines réfrigérées, tireuses, machines à glaçon... ;
 - Vaisselles compostables avec les labels « OK COMPOST » ou « OK HOME COMPOST » ;
 - Contenants et consommables bio dégradables ;
 - Verres réutilisables en consigne
 - Assiettes en pulpe de canne, couverts en bois et serviettes en papier non traités.
- Rendre le matériel mis à disposition propre et dans son état initial (cf. article 10)
- Utiliser le matériel déclaré avec les puissances électriques correspondantes (cf. Article 8.1) ;
- Prévoir le personnel nécessaire pour assurer l'ensemble de leurs prestations (accueil, prises de commande, préparations et distributions, ventes) au regard de la jauge estimée
- N'utiliser ni gaz ni plastique ;
- **Aucun véhicule frigorifique n'est accepté.**

N.B :

Provence Tourisme défend un **tourisme responsable** sur la destination. Nous sommes ainsi engagés dans la démarche de certification ISO 20121, afin d'inscrire les événements MPG dans une logique de développement durable. Nous souhaitons en effet que nos événements soient conformes à nos valeurs : l'engagement à défendre le local, la valorisation de l'identité du territoire, le partage, la durabilité, l'hospitalité et l'innovation.

Provence Tourisme s'engage donc à organiser des événements plus responsables avec ses partenaires et notamment à :

- Préserver et valoriser les ressources et la biodiversité de nos territoires ;
- Améliorer la gestion des déchets ;
- Sensibiliser, valoriser et proposer une alimentation plus vertueuse ;
- Maintenir et renforcer l'écoute, le dialogue et le partage avec les parties intéressées ;
- Favoriser les rencontres et la mixité des publics et améliorer la qualité de l'accueil pour tous
- Contribuer au développement économique local en privilégiant et valorisant les circuits courts, l'économie durable et positive, en particulier à travers une politique d'achat responsable et équitable.

- Provence Tourisme souhaite réduire la quantité de déchets produits lors de l'évènement Midi Minuit Europe-Afrique et encourage donc **les candidats à proposer une offre limitante autant que possible la production de déchets.**
- **Tous types de plastiques (bouteilles, contenants...) sont strictement interdits dans l'enceinte de la manifestation. Chaque candidat retenu sera contacté en amont par une « brigade éco responsable » qui sera ensuite présente sur site. Tout manquement à ces engagements entraînera le renvoi définitif du candidat.**
- **Une poubelle de tri sera mise à votre disposition par un prestataire extérieur au sein de votre stand. Le tri est obligatoire et une équipe dédiée viendra régulièrement récupérer les déchets sur place.**
- **Des espaces de proximité accueillant des containers à verre, des containers 660 litres et des containers de tris seront à votre disposition.**

□ ARTICLE 8 - DOCUMENTS À PRODUIRE DANS L'APPEL À CANDIDATURE

8.1 CONTENU DE LA PROPOSITION

Le candidat devra adresser un dossier de candidature en fonction de sa typologie.

- **Pour les cuisiniers, restaurateurs et chefs nomades :**
 - Présentation générale ;
 - Proposition spécifique à l'évènement avec le prix public proposé ;
 - Liste complète et exhaustive des producteurs/artisans sollicités ;
 - Ressources humaines mobilisées pour l'évènement ;
 - Liste des contenants, vaisselles, serviettes... bio dégradables, compostables ;
 - Fiche de renseignements sur le matériel électrique utilisé dûment complétée et signée (annexe 2) ;
- **Pour les cavistes brasseurs et les vignerons :**
 - Présentation générale ;
 - Proposition spécifique à la thématique de l'évènement avec le prix public proposé ;
 - Variété, origine des matières premières ;
 - Ressources humaines mobilisées pour l'évènement ;
 - Fiche de renseignements sur le matériel électrique utilisé dûment complétée et signée (annexe 2) ;
 - Type de verre utilisé et tarif de vente ;
 - Fiche renseignement signée du matériel électrique utilisé ;

Pour chaque candidat les éléments administratifs suivants sont requis :

- L'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la régularité des obligations sociales et fiscales ;
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité, **spécifique pour la manifestation du 13 mai 2023** ;
- le présent document accepté, daté et signé ;

- Le fichier Midi Minuit Europe Afrique - annexe 1 dument complété et signé avec chaque produit proposé à la vente et leur prix HT et TTC.
- Le fichier Midi Minuit Europe Afrique annexe 2 dument complétée et signée avec le détail de chaque matériel électrique utilisé et les puissances électriques correspondantes.

8.2 ENVOI DES DOCUMENTS

Le candidat adressera au plus tard sa candidature le **mercredi 26 avril 2023 à 10h00** ;

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse suivante :

Provence Tourisme
Proposition de participation « **Midi Minuit Europe-Afrique** »
13 rue Roux de Brignoles - 13006 MARSEILLE

- Soit dépôt sur place contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h à 16h, à la même adresse (hors jours fériés).

Soit au format numérique en PDF exclusivement, sans excéder 10Mo à l'adresse mail suivante :
rbichaud@myprovence.fr

Attention : Pour tout envoi par mail, un accusé de réception est adressé au candidat. Si le candidat ne reçoit pas d'accusé de réception sous 48h, il doit contacter Monsieur Bichaud Roland par email rbichaud@myprovence.fr

Aucune réclamation sur un envoi par mail, qui n'aurait pas fait l'objet d'un accusé de réception de la part de Provence Tourisme, ne saurait être acceptée.

Toutes les questions sont à effectuer par mail uniquement à l'adresse suivante :
rbichaud@myprovence.fr

□ ARTICLE 9 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée. En cas d'égalité les candidats seront départagés en fonction de la date et de l'heure du dépôt de candidature.

Seuls les dossiers complets présentés par chaque candidat seront évalués sur la base des critères ci-dessous.

➤ Critère 1 : La qualité et les tarifs de la proposition

- Variété et qualité des produits proposés à la vente.
- Proposition spécifique à l'événement - Le candidat devra préciser les tarifs des produits proposés au public. **Une attention particulière sera apportée aux propositions faisant le lien entre produits locaux, Afrique et Europe.**
- Liste exhaustive des producteurs et/ou artisans sollicités, origine des matières premières.

➤ **Critère 2 : Moyens mis à disposition dans l'exercice de l'activité**

- Le candidat détaillera l'ensemble des moyens qu'il mobilisera, notamment les moyens humains, les moyens matériels.
- Le candidat précisera également les aménagements complémentaires qu'il entend mettre en œuvre à sa charge, (plantes, décoration, etc. ...).

➤ **Critère 3 : Démarche environnementale et de développement durable**

- Respect de l'environnement et des consignes éco-responsable.
- Développement durable (circuits courts/production locale, produits de saison, types de contenants recyclables, etc....).

□ **ARTICLE 10 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES :**

La procédure n'a pas pour objet d'attribuer une commande publique. Il n'est donc pas fait application du Code de la commande publique.

Chaque candidat, qui sera autorisé à exercer son activité, se rémunère sur ses ventes et plus généralement sur son activité.

Pour ce faire, il doit se conformer aux règles applicables en matière de notes et factures. Les participants à l'événement doivent respecter la réglementation en vigueur et faire leur affaire personnelle de toute déclaration administrative, comptable et financière.

L'autorisation d'occuper les lieux est accordée à titre précaire et non exclusif. Aucune enseigne, écriteau, plaques d'identification, autres que celles mises en place par Provence Tourisme n'est autorisée sauf communication légère type kakémono, flyers, prospectus de toutes sortes validées et acceptées par Provence Tourisme.

Chaque candidat sélectionné ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à quel qu'autre droit. Le présent document ne confère aucun droit réel au candidat retenu.

VENTE SUR STAND :

L'exploitant producteur s'engage à être lui-même présent sur son stand ou à se faire représenter par un membre de sa société parfaitement capable de servir et conseiller le visiteur.

Chaque exposant est titulaire des autorisations nécessaires correspondant à son activité et dégage l'organisateur de toute responsabilité à ce titre.

L'exposant doit respecter les textes et règlements en vigueur concernant la mise en vente et la consommation de boissons.

La vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans est prohibée et il est interdit de vendre de l'alcool à une personne visiblement en état d'ébriété.

CONSIGNE à VERRES

Chaque domaine viticole, brassicole et/ou caviste se dotera de son propre stock de verres réutilisables en respect des dispositions de l'article 7 sur la typologie des verres, il aura la charge de la gestion de la consigne de ses propres verres et devra prévoir la monnaie nécessaire à rendre

NETTOYAGE DES STANDS

Le nettoyage des stands ne sera pas assuré par l'organisation, il devra être fait par chaque exposant.

Il est demandé que l'espace occupé par les exposants soit propre et non détérioré à la fin de la manifestation.

GARDIENNAGE

Une société professionnelle se chargera de la surveillance générale du site, dans les meilleures conditions, mais il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Les risques de vol demeurent y compris pendant la phase de montage et de démontage. Sachant qu'aucun vol ou infraction n'engagera la responsabilité de Provence Tourisme ainsi que le département et la métropole, il est fortement recommandé à chaque exposant de contracter une assurance valable pour toute la durée de la manifestation.

SÉCURITÉ/ASSURANCE

Chaque exposant devra être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers et dont il serait reconnu personnellement responsable.

La justification de cette police d'assurance devra être adressée à l'organisateur dans le dossier d'inscription.

La surveillance des stands est organisée au mieux des circonstances par l'organisateur qui n'est en aucune façon responsable des vols (marchandises, objets personnels) dont seraient victimes les différents exposants

Si un accident quelconque survenait sur les stands (incendie, explosion, dégâts des eaux), susceptible d'entraîner leur fermeture, les exposants ne disposeraient d'aucun recours contre l'organisateur, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette, préjudice commercial, etc.

D'une façon générale, Provence Tourisme décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants.

RESPONSABILITE - RECOURS

Le candidat retenu renonce expressément à tout recours en responsabilité contre Provence Tourisme

- En cas de vol ou tout acte criminel ou délictueux, dont il pourrait être victime ;
- En cas de dégradations de toutes sortes causées par des tiers ;
- En cas de trouble apporté à la jouissance du candidat retenu par la faute de tiers, quelle que soit leur qualité.

Le candidat retenu s'engage à ne rien faire qui puisse apporter un trouble de jouissance aux autres occupants du site.

Il s'engage à n'installer sur son stand aucun matériel pouvant être la cause de nuisance ou trouble quelconque.

L'attestation d'assurance dûment remplie et les éléments pour le contrôle URSSAF devront être retournés à Provence Tourisme au plus tard 1 mois avant le début du Festival.

SOUS LOCATION - CESSION

Le candidat retenu ne pourra sous-louer ou céder, en tout ou partie, le stand mis à disposition, ni substituer toute personne physique ou morale sur le stand mis à disposition, sous quelque forme que ce soit, ni concéder à quelque titre ou sous quelque modalité que ce soit, fût-ce à titre gratuit ou temporairement, l'usage du stand mis à disposition.

EXPLOITATION

En cas de litige, quant à la nature des objets exposés, Provence Tourisme se réserve le droit d'annuler la participation du candidat retenu.

ACCEPTATION DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

En signant son dossier d'inscription, l'exposant s'engage à respecter l'ensemble des dispositions générales, les conditions de vente décrites au dossier d'inscription et les divers règlements complémentaires jugés utiles par l'organisateur.

Il s'engage aussi à respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires en vigueur, notamment la législation du travail, de la sécurité, de l'hygiène, l'accès aux personnes handicapées, les règles des débits de boissons, etc.

Pour : _____ (dénomination de l'entreprise / la personne morale)

Nom : _____ (nom du représentant dûment habilité)

Qualité : _____ (fonction du signataire)

Le _____ à _____

Signature (précédée de « lu et accepté »)

MIDI MINUIT EUROPE AFRIQUE

13-mai-23

LISTE MATERIEL DE RESTAURATION et PUISSANCE ELECTRIQUE ANNEXE 2

NOM DE L'EXPOSANT :

Remplir uniquement les cases blanches, imprimez, signez avec la mention,
scannez et envoyez par mail à : rbichaud@myprovence.fr

NB	MATERIEL RESTAURATION	PUISSANCE ELECTRIQUE	
1			KW
2			KW
3			KW
4			KW
5			KW
6			KW
7			KW
8			KW
9			KW
10			KW
TOTAL		0	KW
NOMBRE	CAMION FRIGO	PUISSANCE ELECTRIQUE	PRISE
1			
2			
TOTAL		0	KW

Dénomination de l'entreprise / la personne morale

Pour :

Nom du représentant dûment habilité

Nom :

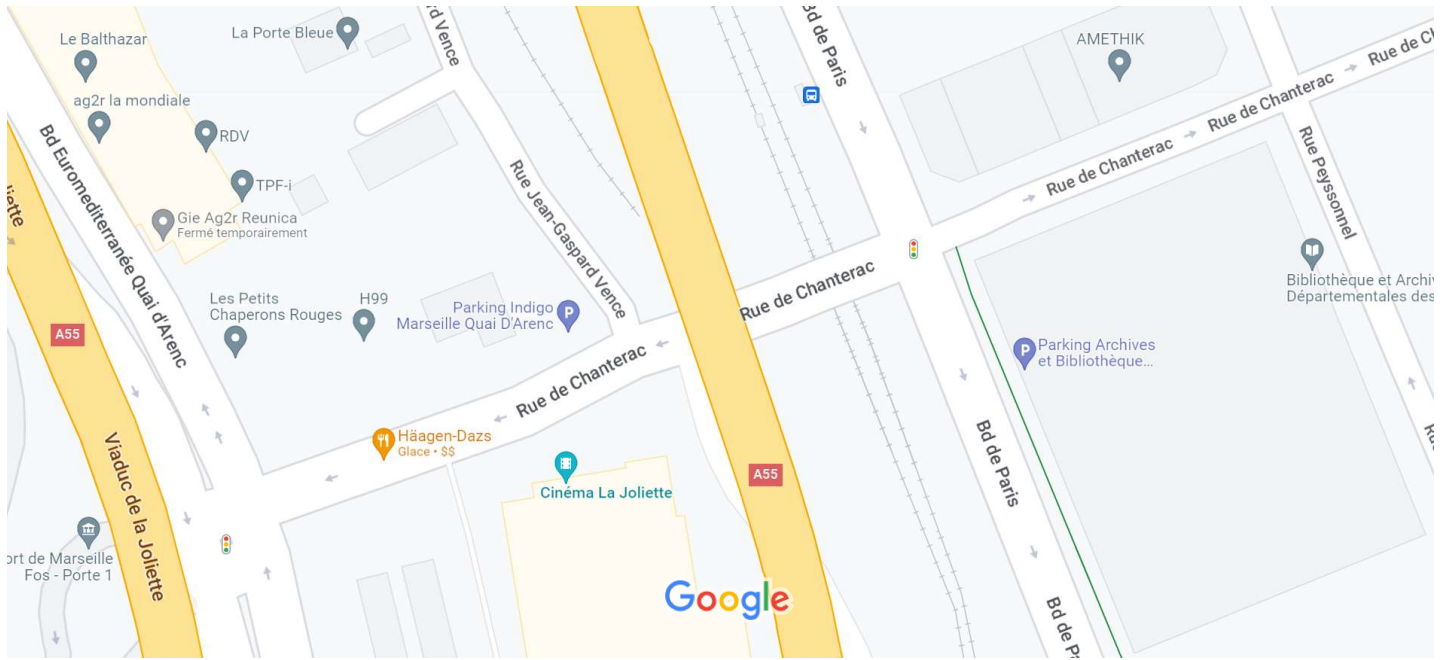
Fonction du signataire

Qualité :

Le

à

Signature (précédée de « lu et accepté »)



Données cartographiques ©2023 Google 20 m



PROVENCE
-
TOURISME

MIDI MINUIT EUROPE - AFRIQUE

PHOTO STAND

13 MAI 2023

VERSION 1

MIDI MINUIT EUROPE – AFRIQUE – PHOTO STAND



MIDI MINUIT EUROPE – AFRIQUE – PHOTO STAND



MIDI MINUIT EUROPE – AFRIQUE – PHOTO STAND

